

Président : Jacky Gosset 03 22 09 54 93 / 06 75 41 02 68  
Vice-président: Jeanny Giot  
Trésorier : Hervé Vatbois  
Secrétaire : Nadine Gosset 03 22 09 54 93 / 06 34 64 11 85  
Responsable intendance : Didier Barreux  
Responsables jeunes : Nadine Doyen

**Encadrement technique :**

Initiation adultes : Nadine Gosset, Brevetée d'état  
Perfectionnement adultes : Jacky Gosset, entraîneur fédéral  
Cours enfants : Nadine Gosset, Brevetée d'état

Le club est affilié à la Ronde de la Somme,  
à la Ligue de Picardie  
et à la FFTA sous le n° 02 80 041

Site internet : <http://archers-sains.com/>

Messagerie : [jacky.gosset@laposte.net](mailto:jacky.gosset@laposte.net)

## REGLEMENT INTERIEUR

### Tenue, Présentation, représentation

Une tenue correcte est exigée sur le pas de tir, tant à l'intérieur du club qu'au cours de la représentation de celui-ci en compétition ou à l'extérieur. Traditionnellement, dans les compétitions importantes, l'archer doit être vêtu de blanc ou de la tenue du club.

Il est interdit de tenir des propos incorrects, politiques ou religieux ; tabac et alcool sont rigoureusement interdits sur les lieux de tir (intérieur comme extérieur).

### Le respect du matériel

Le matériel étant l'outil privilégié du tireur, il devra être entouré d'une attention toute particulière. Toute détérioration du matériel d'initiation, due à un mauvais usage de celui-ci ou à des destructions volontaires sera immédiatement sanctionnée : prise en charge financière des réparations par le contrevenant et exclusion du club en cas de récidive.

Le matériel n'est pas en libre-service, il faut demander l'autorisation de le prendre à un responsable du club.

### Sécurité et usages

Sur le pas de tir, le silence est de rigueur. Le non-respect de cette règle entraîne l'exclusion des compétitions, voire des entraînements. Aucune flèche ne doit être engagée sur l'arc en dehors du pas de tir et tant que des tireurs ou spectateurs se trouvent en avant du pas de tir ou toute autre zone pouvant comporter un risque.

Personne ne doit se rendre au résultat (récupération des flèches) tant que tous les tireurs d'une même vague n'ont pas tiré leur volée et tant que le responsable du tir n'en a pas donné le signal.

Le club décline toute responsabilité en cas d'accident, tant aux tireurs qu'aux spectateurs. Tout membre du club qui introduit une ou plusieurs personnes étrangères au club prend la responsabilité de tout accident corporel ou matériel qui pourrait survenir à ces personnes.

# Club de Tir à l'Arc de Sains en Amiénois

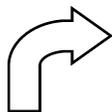


**Année 2014-2015**

## Les installations

**à l'intérieur :** Halle des sports de Sains en Amiénois.  
chemin de la Sentelette  
Accessibilité : du 15 septembre au 30 juin.

**à l'extérieur :** Terrain de tir à l'arc, au bout du terrain de football



**Jeu d'arc**, au bout du terrain de football

Accessibilité permanente pour les archers majeurs,  
Pour les archers mineurs : sous réserve d'être accompagné d'un adulte

## Les horaires

<b>lundi :</b>	<b>de 19 h à 20h30</b> <b>de 17h30 à 21h</b>	Cours d'initiation adultes et adolescents [N.Gosset, J.Gosset] Entraînement libre
<b>mercredi :</b>	<b>de 18h à 19h30</b> <b>de 18h à 21h</b>	Cours enfants et adolescents [N.Doyen, N.Gosset] Entraînement libre
<b>jeudi :</b>	<b>de 18h à 21h</b>	Entraînement libre
<b>samedi :</b>	<b>de 10h à 12h</b>	Entraînement libre

**Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires ni les jours fériés**

## La cotisation

**Elle comprend :**

la licence fédérale fixée par la FFTA  
la cotisation régionale fixée par la Ligue  
la cotisation départementale fixée par la Ronde  
la cotisation du club et les cours

**à régler avant le 30 septembre**  
**avec certificat médical obligatoire**

**Archers sans matériel (ou débutant)**  
Location des arcs et flèches compris.

Jeunes : 110 € pour l'année  
Adultes : 123 € pour l'année

**Archers avec matériel**

Jeunes : 73 € pour l'année  
Adultes : 90 € pour l'année  
Licenciés non tireurs : -13€  
Licenciés non compétiteurs : -8€

**Abonnement annuel à la revue fédérale**  
**« Le Tir à l'arc » : 27 €**

*NB : les tireurs licenciés dans un autre club pourront bénéficier des installations, moyennant une cotisation.*

**Réduction de 10 €**  
**à partir du**  
**2<sup>ème</sup> licencié par famille.**

**Possibilité de paiement en 2 fois.**